

Commandant Laurent NICOLAS
Service Logistique
SDIS Haute-Garonne



Photo Xavier RIVIERE

A red fire truck with yellow and red reflective stripes is parked in front of a large, ornate building at night. The building has many windows and is lit up. The fire truck is the main focus of the image.

GROUPEMENT DE COMMANDES DES SDIS DE MIDI-PYRENEES

Photo Xavier RIVIERE

- Service Départemental d'Incendie et de Secours :
 - L 1424.1 du CGCT « Il est créé dans chaque département un établissement public, dénommé service départemental d'incendie et de secours».
 - Autonome.
 - Doté d'un Conseil d'administration.
 - Un Président qui est l'exécutif du SDIS. Peut être autorisé à signer les contrats, marchés, à contracter des emprunts. Chargé de l'administration, prépare et exécute les délibérations, représente en justice.

- Les missions des SDIS (L 1424.2 du CGCT) :
 - 1. Chargés de:
 - Prévention.
 - Protection.
 - Lutte.} contre l'incendie.
 - 2. Concourent, avec les autres services concernés
 - La protection et la lutte contre les autres accidents, sinistres, catastrophes.
 - L'évaluation et la prévention des risques technologiques et naturels.
 - Les secours d'urgence.

- Les SDIS sont classés en catégories en fonction de :
 - Population
 - Effectif SPP
 - Effectif SPV
 - Budget
- Cela détermine l'organisation et l'encadrement.
- En Midi-Pyrénées :
 - Le SDIS 31 : 1^{ière} catégorie
 - Les SDIS 32, 46, 09 : 5^{ième} catégorie
 - Les SDIS 12, 82, 65 : 4^{ième} catégorie
 - Le SDIS 81 : 3^{ième} catégorie

- Les SDIS de Midi-Pyrénées ont acté la volonté de grouper leurs achats au travers d'une convention signée par leurs présidents et votée par les CASDIS.
- Cette convention définit le périmètre, la durée, la forme de ce groupement, ainsi que le rôle de chacun.
- Il y a donc un SDIS coordonnateur sur chaque thème.
- Au départ ont été envisagés les sujets suivants :
 - Véhicules.
 - Petits matériels incendie.
 - Effets d'habillement et EPI.
 - Pharmacie.
- Les objectifs : dans un premier temps des économies, puis la notion de qualité supérieure est apparue.

- L'AOO permettant un achat groupés sur les véhicules en est à sa troisième édition.
- Celui relatif aux effets d'habillement et EPI va être notifié début 2013 pour la première fois.
- Le petit matériel incendie a été un échec.
- L'AOO portant sur les produits pharmaceutiques est en cours.
- Chaque SDIS reste libre d'inscrire ces dépenses d'investissement sur l'AOO GTR ou de les réaliser à titre individuel.
- Pour 2013, l'estimation des dépenses au travers de l'AOO GTR véhicules est de 5 200 000 € TTC.

- Éléments indispensables :
 - Une volonté « hiérarchiquement » affirmée.
 - Une réelle volonté pour le service concerné de réaliser un achat groupé donc des CCAP, RC, CCTP, AE communs.
 - Nécessite de désigner un leader, porteur du projet, suivi et appuyé par un directeur. Cette personne se doit d'être crédible et expérimentée.
 - Etablissement des objectifs et d'un planning général en réunion plénière donc validé par tous.
 - Transparence hiérarchique, recherche de consensus techniques et administratifs dans la limite des objectifs et du raisonnable.

- Les difficultés :
 - Réaliser des CCTP permettant à chacun de s'y retrouver.
 - Décrivant une qualité technique permettant d'envisager un coût global dans le temps satisfaisant.
 - Savoir écrire ce qui est nécessaire aux différents SDIS pour réaliser leurs missions convenablement pendant les durées d'amortissement fixées.
 - Le but est d'acquérir des véhicules et non des prix.
 - Modifier les critères habituels de certains AOO départementaux pour permettre le choix du mieux disant.

- Les intérêts :
 - L'échange et les rencontres finissent toujours par enrichir ceux qui y participent.
 - Le partage du travail.
 - Un collège de techniciens peut avoir plus de poids auprès d'une direction ou auprès des élus de CAO.
 - Le groupement fait passer les petits départements dans une autre catégorie auprès des fournisseurs potentiels. Le budget groupé est équivalent à celui d'un SDIS de 1^{ière} catégorie (ex. 5 400 k€ pour le 31).
 - De fait les meilleurs prix sont espérés au regard des quantités.
 - Pour un fournisseur perdre cet AOO c'est perdre la région sur 2 ans.

- Éléments favorables : le facteur humain.
- Éléments défavorables : le facteur humain.

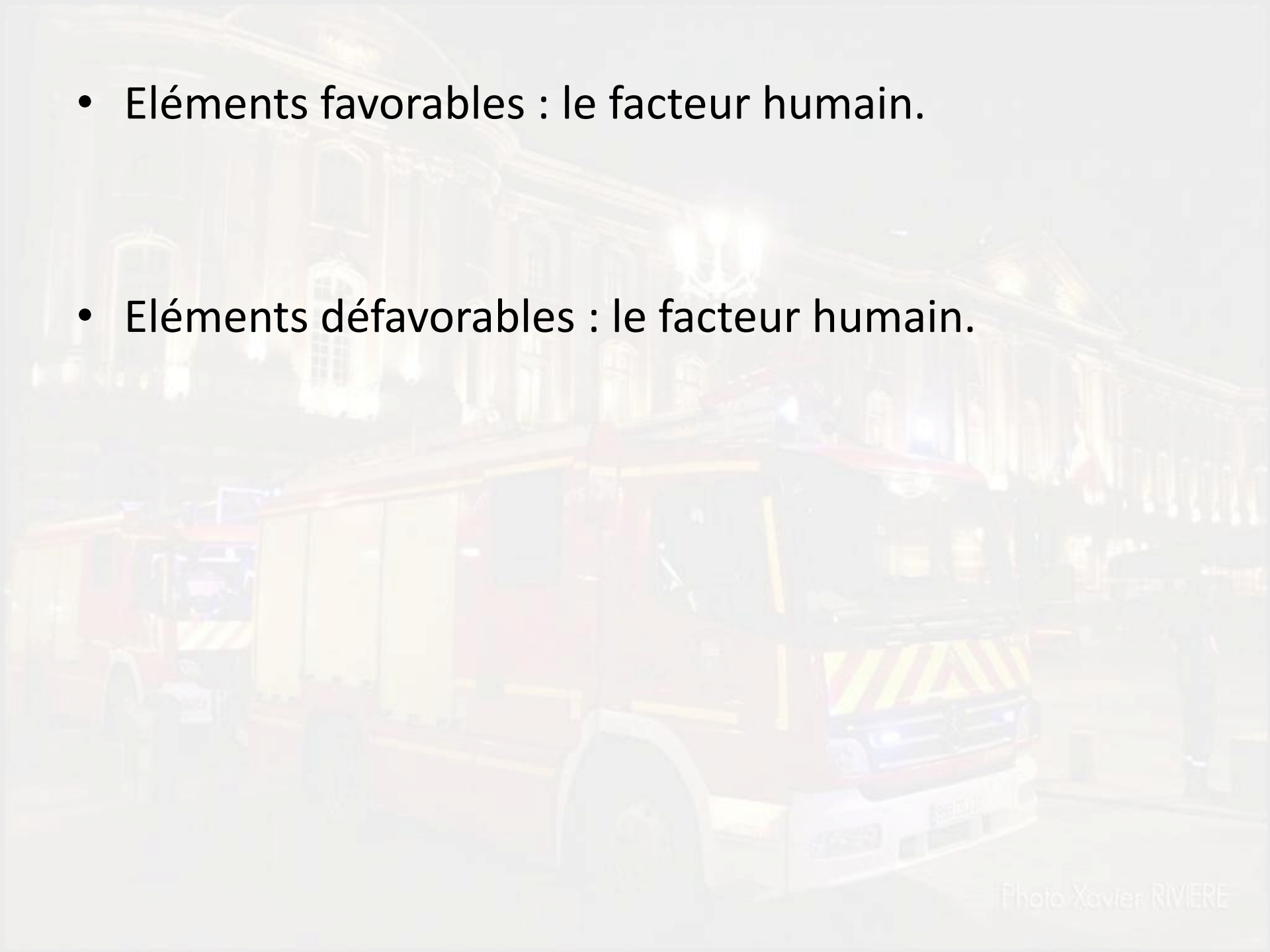




Photo Xavier RIVIERE